

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 011

Validation du principe de l'implantation d'un Centre de santé à Aubusson porté par la Mutualité Française Limousine et de la convention tripartite afférente

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la Mutualité Française Limousine pour l'implantation d'un centre de santé médical mutualiste pour l'ensemble du territoire, dont la première antenne sera basée sur la commune d'Aubusson. A ce titre, il s'agit de valider la convention en annexe de cette décision, précisant les engagements des parties signataires concernant ce projet, d'une durée de 3 ans (renouvelable deux fois).

Éléments d'appréciation

Pour ce premier projet, l'EPCI s'engage aux côtés de la Commune d'Aubusson à soutenir le Porteur de projet dans l'implantation d'un centre de santé médical mutualiste sur la commune d'Aubusson, au moyen d'aides en nature et en numéraire octroyées au Porteur de projet.

La Commune et l'EPCI n'attendent aucune contrepartie directe des aides qui seront octroyées au Porteur de projet.

Suivant la réussite de ce projet, le Conseil communautaire pourra projeter de soutenir financièrement l'ouverture d'autres antennes du centre de santé sur le territoire.

Conséquences financières

La Communauté de communes s'engage à verser en deux fois, dans la limite de 35 000€ annuels, la contribution financière sur le compte bancaire du Porteur de projet.

Il n'y aura pas de subvention l'année de démarrage en raison de l'aide au démarrage de l'ARS apportée et obtenue par un appel à projets. Cette année de démarrage s'entend une fois les travaux réalisés et les recrutements faits.

Enfin la Communauté de communes apportera son soutien à la recherche de salariés, participera aux actions de promotion de cette nouvelle offre d'installation et accompagnera les nouveaux salariés dans leur installation personnelle, notamment au travers de l'ingénierie de la mission « Accueil-Attractivité ».

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE le soutien la Mutualité Française Limousine pour l'implantation d'un centre de santé médical mutualiste pour l'ensemble du territoire, dont la première antenne sera basée sur la commune d'Aubusson, en attribuant une subvention d'équilibre d'un maximum de 35 000 euros annuels à la Mutualité Française Limousine, porteuse du projet, et ce dès la deuxième année d'exercice,**
- **VALIDE la convention du projet telle qu'annexée,**
- **AUTORISE la Présidente à signer cette convention et tout document afférent à cet objet.**

CONTRE : 0

POUR : 35

ABSTENTION : 8 (Jacqueline LABARRE - Renée NICOUX + pouvoir Philippe ESTERELLAS - Alain ROULET - Benjamin SIMONS- Thierry LETELLIER - Didier MIOMANDRE- Alain DETOLLE)

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 25 AVR. 2023
PUBLIEE le

Valérie BERTIN

Présidente

